



Rapport d'activité 2022

Pôle Protection de l'enfance Etablissement « **Ti ar bed** »



Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



Présentation	4
1. L’Asfad	4
1.1. Présentation générale de l’Asfad	4
1.2. La raison d’être de l’Asfad	4
2. Présentation du pôle et de l’établissement	5
2.1 Le pôle protection de l’Enfance.....	5
2.2 L’établissement TI AR BED.....	5
Synthèse du rapport d’activité et chiffres clés 2022.....	6
3. Synthèse du rapport d’activité 2022	6
3.1 Une activité dense	6
3.2 Fermeture du site de Vern	6
3.3 Les ressources humaines.....	6
3.4 La mise en place d’un logiciel Usagers	6
4. Les chiffres clés.....	7
5. Les missions de l’établissement Ti Ar Bed et le public accueilli	7
5.1 Les missions.....	7
5.2 Le public accueilli.....	9
6. Le bilan des actions menées.....	13
6.1 Un important renouvellement de nos effectifs jeunes	13
6.2 Le développement du service	14
6.3 Le déménagement du Manoir à VERN sur SEICHE	14
6.4 Un nouveau conventionnement RHJ.....	14
6.5 Un T4 et un T3	14
6.6 Des activités collectives reparties	14
6.7 La participation active des bénévoles	14
7. La place des usagers et leur participation	14
8. Les points forts de l’année	15
8.1 Une majorité de sorties dites « positives »	15
8.2 Un fort taux de réussite aux examens.....	15
9. Les partenariats et réseaux	15
9.1 La mission MNA.....	15
9.2 La CIP du pôle insertion professionnelle de l’Asfad	15

9.3	Le SAMNA.....	15
9.4	We Ker	15
9.5	Bulle solidaire	16
9.6	Les partenaires du logement.....	16
10.	Les réflexions en cours, pistes de travail, d'amélioration en 2023	16
10.1	Le projet d'établissement.....	16
10.2	L'évaluation externe.....	16
10.3	Un projet de developpement.....	16
10.4	Le redéploiement du poste d'IDE.....	16
10.5	La ré-habilitation des appartements et la notion de « savoir-habiter »	16

1. L'Asfad

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2022 :

- 148 personnes en CDI au 31/12
- 47 CDDI chantier d'insertion en 2022
- Budget 2022 : 10 500 000€
- 19 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 24 bénévoles d'intervention en 2022

1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. Présentation du pôle et de l'établissement

2.1 Le pôle protection de l'Enfance



Le pôle protection de l'enfance se situe au croisement des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion. Il comprend deux établissements et un service :

- Le centre parental Ti an Ere est agréé depuis 1993 pour une capacité d'accueil actuelle de 21 ménages ;
- L'UVMEP gère l'activité de visites médiatisées depuis avril 2010 sur Rennes et 2017 sur Vitré ;
- L'établissement Ti Ar Bed est agréé depuis 2018

Les données clés du pôle Protection de l'Enfance pour 2022 :

- 36 salarié-e-s en CDI, pour 31.31 ETP
- 4 salarié-e-s CDD de plus de 1 mois
- 1 apprentie Assistante de service social
- 1 stagiaire accueilli-e-
- Budget 2022 : 2 365 469 €
- Administrateur.rices du Pôle : Jacques Ferlicot, Marie-Christine Noblanc et Evelyne Lussot :
- Conseils de pôle :
 - Jacques Ferlicot et Evelyne Lussot : administrateur.rices délégué-e-s du pôle
 - Magali Larno et Amélie Gasc : responsables de service
 - Morgane Sauvée, Yolande Alix, Arnaud Sacré, Manon Joly : salarié.e.s
 - Nelly Bouin : directrice du pôle

2.2 L'établissement TI AR BED

Ti ar bed, « *Maison du Monde* » en breton, est un établissement financé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance.

Depuis l'ouverture de cet établissement le 1^{er} octobre 2018, sa capacité d'accueil et d'accompagnement est passée de **30 à 39 jeunes accompagné.e.s.**

Pour 2022, l'équipe de Ti Ar Bed se compose de:

- 2 ETP d'éducatrices spécialisées de janvier à août 2022 puis à compter de septembre 3 ETP de travailleur.se sociales
- Une apprentie assistante de service social de janvier à août 2022
- 1 TISF à temps plein
- 0.20 ETP - IDE jusqu'en septembre 2022
- 0.30 ETP - secrétaire
- 0.65 ETP - responsable de service

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES 2022

3. Synthèse du rapport d'activité 2022

3.1 Une activité dense

2022 est marquée par le départ de 18 jeunes adultes et l'arrivée de 20 jeunes mineurs et majeurs. Cette activité dense se décline en une complexité éducative et logistique. Les places libérées par les sortants (logement plus en autonomie) ne sont pas en adéquation avec le profil des jeunes arrivant sur le service. A chaque départ il faut réfléchir l'attribution d'un hébergement en adéquation avec le profil du jeune entrant. La stabilité globale du service et l'intégration du jeune en dépendent. Le service a accueilli plus de mineurs. Leur manque d'autonomie est réel et l'accompagnement au quotidien est plus intense.

3.2 Fermeture du site de Vern

Depuis 2020, l'établissement louait un manoir à la ville de Vern sur Seiche accueillant 6 jeunes. Contraints de quitter cet immeuble début 2022, de nouveaux hébergements ont été recherchés. Grâce à un partenariat actif avec les acteurs du logement sur le territoire (la CLH, la CLR, l'AIVS, les bailleurs sociaux) et la signature d'une nouvelle convention avec l'ASJP, les 6 jeunes ont pu être relogés dans les temps impartis. L'offre d'accueil et d'hébergement est maintenue et s'est diversifiée.

3.3 Les ressources humaines

Après 2 ans d'existence, le poste infirmier.e à 0,20 % n'a pas répondu aux besoins des jeunes. Ce temps trop contraint, ne permet pas la mise en place de la relation de confiance, indispensable pour la prise en charge des jeunes et de leur santé. Trois infirmier.e.s engagé.e.s se sont ainsi succédé.e.s sur ce poste sans pouvoir rendre satisfaisant l'accompagnement auprès du public.

L'équipe éducative s'est étoffée d'un 4^{ème} poste de travailleur.se social.e. L'accompagnement éducatif global est réaffirmé. Chaque professionnelle est désormais référente de 13 références au lieu de 20.

3.4 La mise en place d'un logiciel Usagers

Après un temps d'appropriation en 2021, le logiciel usagers « Agiles » est mis en place. Toutes les fonctionnalités de ce dernier ne sont pas encore utilisées. Certaines en effet viennent complexifier la pratique des professionnelles et un accompagnement est nécessaire. Ce logiciel permettra d'être en conformité avec la RGPD, la notion de dossier Unique de l'utilisateur.

4. Les chiffres clés

	2021	2022
Nombre de personnes accueillies	54 jeunes accompagné·e·s	55 jeunes accompagnés
Nombre de journées réalisées	14 124	13 815
Nombre d'ETP dans le service	4,75 ETP	5,15 ETP
Nombre de bénévoles	1 bénévole	7 bénévoles
Typologie du public	91 % hommes - 9% femmes	91 % hommes - 9% femmes
Tranche d'âge	Moins de 18 ans: 1% 18 ans : 16 % 19 ans : 25 % 20 ans : 30 % 21 ans : 28 %	Moins de 18 ans (entre 16-17) : 10% 18 ans : 22.5 % 19 ans : 30 % 20 ans : 32.5 % 21 ans : 5 %
Admission de mineur.e.s	6 mineur.e.s	7 mineur.e.s
Moyenne âge	19 ans	19 ans
Durée moyenne de prise en charge	890 jours	885 jours
Taux d'occupation	99,22 %	97,18 %
<i>Nombre de sorties</i>	19	18
<i>Nombre d'entrées</i>	14	20

5. Les missions de l'établissement Ti Ar Bed et le public accueilli

5.1 Les missions

La prise en charge des jeunes accueilli·e·s est globale et la visée est l'autonomie. Le service propose un hébergement et assure un accompagnement global sur les besoins exprimés de la personnes accompagnées (scolarité, emploi, santé, démarches administratives, accès aux loisirs, inscription citoyenne sur un territoire...) tout en garantissant la sécurité psychique et physique de chacun.

- **Accueillir**

L'accueil est un moment important dans la prise en charge des jeunes accueilli.e.s, il conditionne bien souvent la suite de l'accompagnement. C'est une étape clef qu'il faut penser et réussir.

En grande majorité, les nouveaux arrivant proviennent d'autres structures (type Foyer) et l'arrivée sur Ti Ar Bed signifie une étape importante dans leur prise en charge ASE. Les règles de vie changent et le mode d'accompagnement également. Ce passage est source d'inquiétude et nécessite une vigilance particulière lors de l'accueil.

- **Héberger**

Nous proposons quatre types d'hébergements différents :

- ✓ Sept studios individuels de proximité situés dans la résidence Bretagne au 146C Rue de Lorient à Rennes. Ces logements de grande proximité avec l'équipe éducative sont réservés aux mineurs ou/et aux jeunes ayant besoin d'un cadre éducatif rapproché.
- ✓ Dix appartements de type 4 composés de chambres individuelles et de pièces de vie collectives partagées (cuisine, salon et pièces d'eau). Ils sont situés sur Rennes et Rennes Métropole.
- ✓ Un appartement de type 3 situé à Rennes à proximité de nos bureaux.
- ✓ Un studio conventionné en Résidence Habitat Jeune.

- **Accompagner**

Le service propose un accompagnement social en favorisant le passage vers les partenaires de droit commun :

- ✓ Un accompagnement social global

Nous assurons l'ouverture et l'accès à toutes les démarches administratives : CPAM, Impôt, CAF, Trésor Public, Inscription scolarité, permis de conduire, mobilité....

En parallèle, en fonction des potentialités de chacun, nous soutenons la prise de rendez-vous et/ou accompagnons les jeunes à la Préfecture, au SPIP, au tribunal, à l'ambassade ou consulat (Paris, Nantes...).

- ✓ Un accompagnement statutaire

Nous travaillons en étroite collaboration avec le SAMNA (service porté par Coallia) qui accompagne chaque jeune sur des conseils statutaires (présentation des différentes démarches et informations juridiques : demande d'asile, titre de séjour et accès à la nationalité Française). Nous travaillons également avec les services de préfecture et des avocats spécialistes en droit des étrangers.

- ✓ Un accompagnement dans et vers l'emploi

Nous orientons les jeunes soit vers la mission locale pour les jeunes les plus autonomes, soit vers la Chargée d'Insertion Professionnelle (CIP) de l'Asfad pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement de plus grande proximité.

Nous assurons également le suivi et la continuité des parcours des jeunes en faisant le lien avec les établissements scolaires, les employeurs, les centres de formation, ...

- ✓ Un accompagnement vers et dans le soin

Nous assurons un lien avec les médecins du territoire, les Centres Médicaux Spécialisés, les hôpitaux, les services spécialisés (Ex : CSAPA).

Et selon l'autonomie des jeunes nous accompagnons physiquement aux rendez-vous chez les médecins (généraliste ou spécialiste), les cabinets paramédicaux (kiné, dentiste, orthophoniste...), les laboratoires, les pharmacies.

Depuis 2021 le service avait un poste d'Infirmier diplômé d'état au hauteur de 20%. Cependant suite à des difficultés repérées, ce poste est actuellement « gelé ». En effet, le peu de temps de présence IDE ne permettait pas aux jeunes de le repérer et d'être ressource pour eux. Lors des questions « soin », la réponse attendue est très souvent immédiate et lorsque l'IDE n'est pas présent.e le jeune se tourne vers son éducateur. Cette difficulté, contrainte est un réel frein à l'accès au soin, compte tenu surtout des besoins spécifiques du public MNA en terme de santé (physique et psychique).

✓ Un accompagnement vers et dans le logement

Nous travaillons la question du « savoir habiter » via des visites à domicile régulières et la question de l'accès à un logement autonome. En fonction de la situation de chaque jeune, les orientations peuvent être différentes : Résidence Habitat Jeune, Amitiés Sociales , Bailleurs sociaux, Espace Habitat

✓ Un accompagnement budgétaire

Le travail budgétaire est un axe primordial afin de sécuriser la sortie du dispositif et pour permettre à chaque jeune son installation dans son futur logement.

5.2 Le public accueilli

Les jeunes sont évalués « semi-autonomes » ou « autonomes » c'est-à-dire qu'ils doivent avoir certains acquis pour accéder à notre dispositif (ex : insertion professionnelle construite et/ou autonomie domiciliaire et/ou autonomie organisationnelle).

L'autonomie ne peut être seulement réfléchie et se résumer à un âge. Il faut prendre en compte la maturité affective et psychologique, l'accès à la langue française, la capacité à prendre des décisions par soi-même, la capacité à gérer son quotidien.

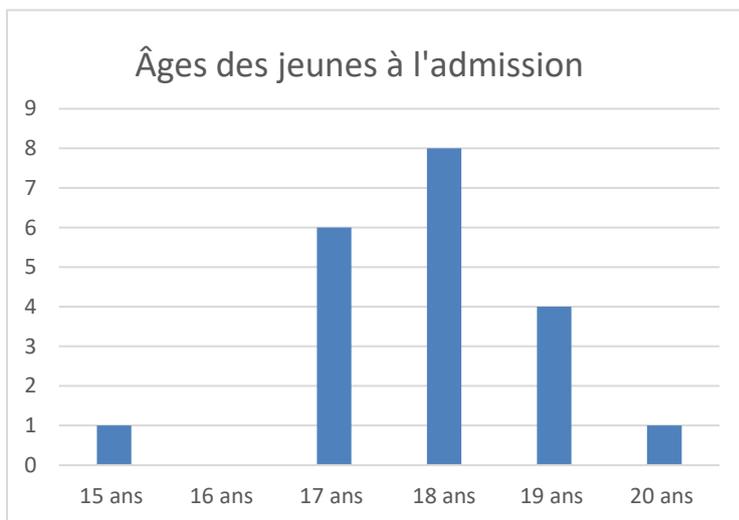
Les dispositifs semi-autonomies/autonomies sont les derniers établissements « étape » de la prise en charge en protection de l'enfance (à partir de 16 ans et jusqu'à 21 ans maximum). Chaque accompagnement d'un majeur est conditionné par un contrat jeune majeur signé avec le département.

- **Les admissions**

Sur l'année 2022, nous avons eu 20 admissions contre 14 en 2021 (19 hommes et une femme) c'est-à-dire que sur cette seule année, la moitié de nos effectifs a été renouvelée.

- **Les accompagnements de 2022**

✓ Les âges



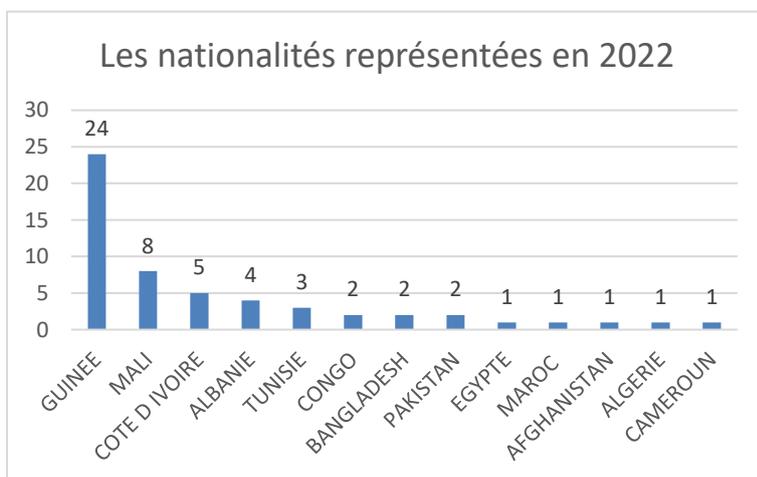
Nous avons accueilli des profils plus jeunes en 2022 (une jeune fille de 15 ans et six jeunes garçons de tout juste 17 ans). Pour rappel en 2021, 6 mineurs âgés de 17 ans très proches de la majorité ont été admis sur Ti Ar Bed. Cette donnée est importante à mettre en lumière car elle a un réel impact sur l'accompagnement à mettre en œuvre. Nous avons l'obligation d'accompagner physiquement les mineur.e.s lors de tous les rendez-vous administratifs

(médecin, préfecture, banque ...) et cela est un frein à notre visée de l'autonomie.

Même si la moyenne d'âge reste la même qu'en 2021, soit 19 ans ; le profil des jeunes a changé.

Le service accompagne 10% de mineur.e.s (contre 2.5% sur l'année précédente) et 5% de jeunes dans leur 21^{ème} année (contre 28% pour l'année 2021). En effet, en 2021, les jeunes entre 20 et 21 ans étaient de 58% contre 37% pour cette année 2022.

✓ Les nationalités

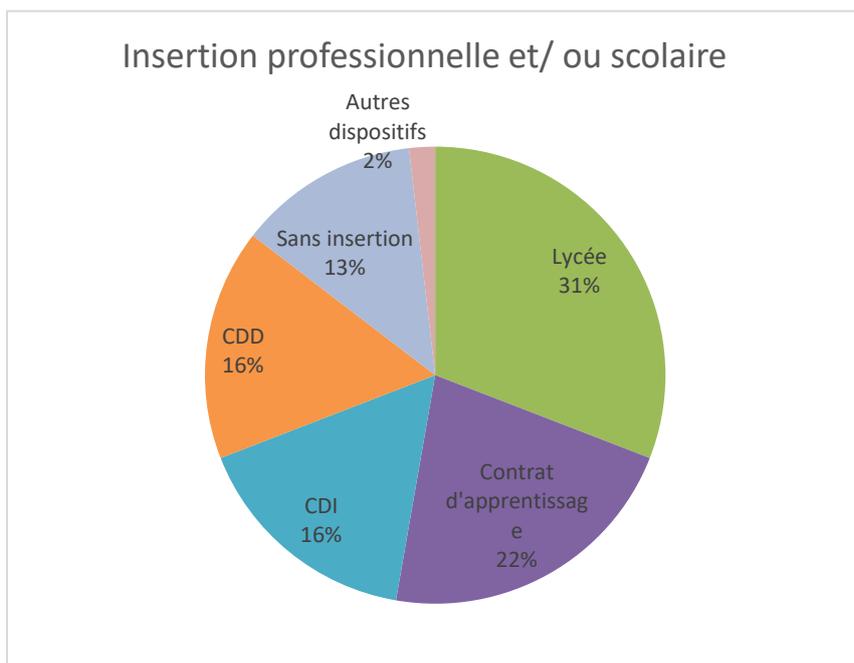


Les jeunes sont majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne avec comme nationalité la plus représentée : la Guinée. Cette donnée reste stable par rapport à 2021.

✓ L'insertion scolaire et/ou professionnelle

Les points à retenir sur l'année 2022 :

- ❖ Une légère augmentation des jeunes en situation d'emploi (CDI / CDD/ Apprentissage) ; soit 56% des jeunes accueilli.e.s sur le service contre 49% en 2021.



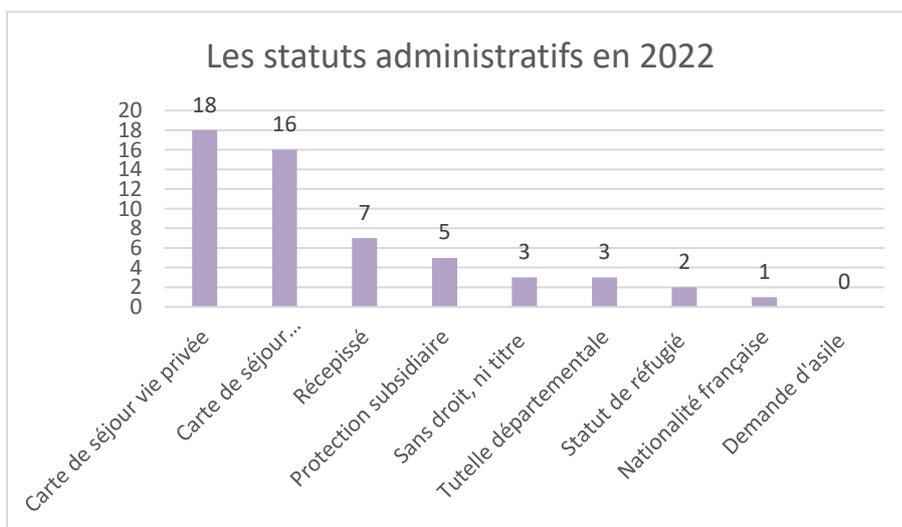
❖ Une large augmentation des jeunes scolarisés en voie directe avec 31% des situations contre 18% l'année précédente. Ce chiffre s'explique par des admissions de très jeunes sur le service pour qui l'orientation professionnelle n'est pas toujours dessinée ; mais également par le maintien de cette scolarité pour les situations administratives bloquées qui empêchent l'accès à l'emploi ou à une formation

professionnalisante.

❖ Une nette baisse des jeunes sans insertion professionnelle, 11% en 2022 contre 24% l'année précédente.

✓ Les statuts administratifs

Les points à retenir sur l'année 2022



Une diminution de jeunes sous récépissés (14 en 2021 à 6 jeunes en 2022) ;

Le double d'attribution de cartes de séjour VPF (9 jeunes en 2021 à 18 pour 2022) ;

Une augmentation de jeunes sous tutelle départementale avec

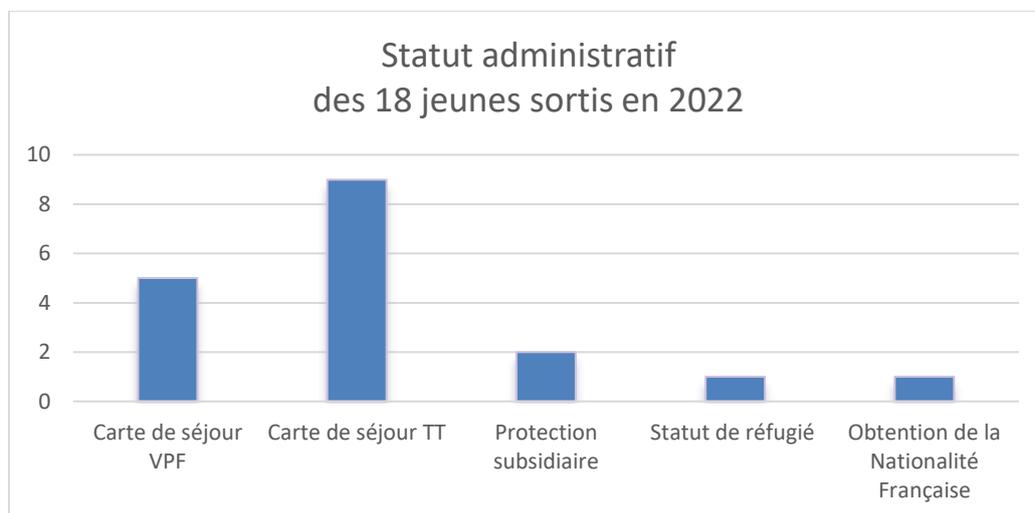
l'accueil de 3 mineurs supplémentaires.

Cette donnée explique l'augmentation des jeunes ayant accédé à un emploi ou une formation professionnalisante, l'accès aux droits n'étant plus un frein et permet une insertion pérenne.

- **Les sorties**

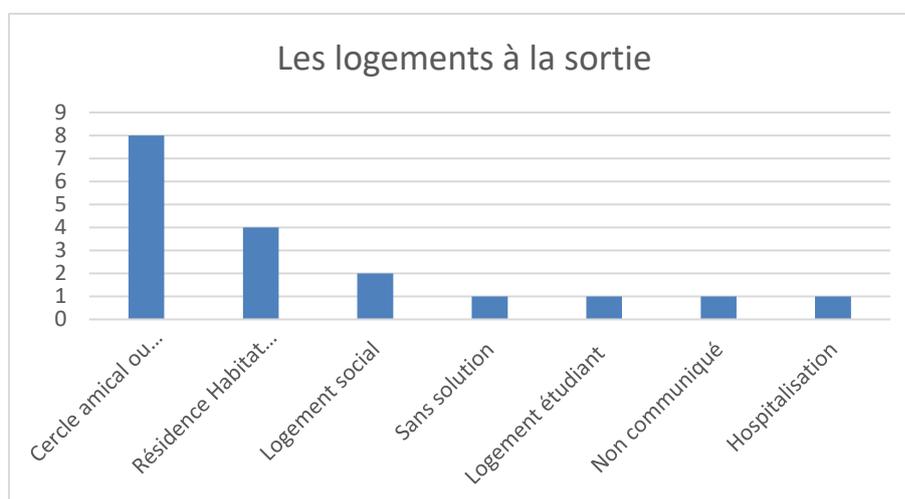
17 jeunes ont quitté Ti Ar Bed en 2022 dont la grande majorité (11) dans leur 21^{ème} année. Deux jeunes sont sortis pour des raisons spécifiques (un départ volontaire et une exclusion définitive).

- ✓ Les situations administratives à la sortie



Toutes les sorties ont été sécurisées d'un point de vue administratif

- ✓ Le logement

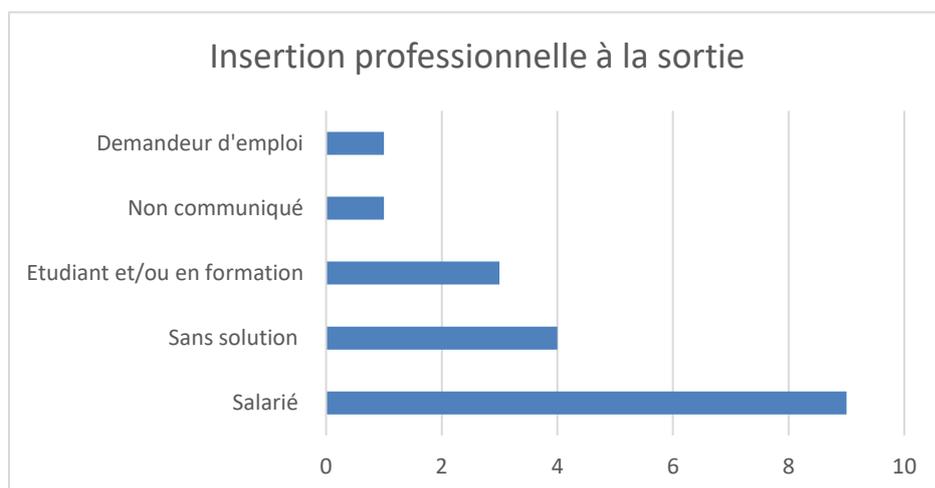


La majorité des sorties se réalisent dans le cercle amical ou familial en raison du délai d'obtention d'un logement social (la période d'hébergement dans le réseau peut être de courte durée le temps de quelques semaines après la sortie).

De plus, lorsque la situation administrative est « bloquée » (récépissé, manque de titre, demande d'asile en cours ...), cela ne permet pas d'engager les démarches d'accès à un logement. Le statut administratif conditionne l'accès à un logement. Ainsi, alors même que la situation se « débloque » peu de temps avant les 21 ans du jeune, le délai est bien souvent trop court pour l'accès à son propre logement dans le délai impartis.

Sécuriser le logement à la sortie est un enjeu majeur pour le service pour autant il ne dépend pas uniquement de l'engagement du jeune. C'est pour cette principale raison que « le cercle amical ou familial » est la solution logement majoritaire à la sortie. Soit 8 jeunes pour cette année 2022.

✓ La situation professionnelle

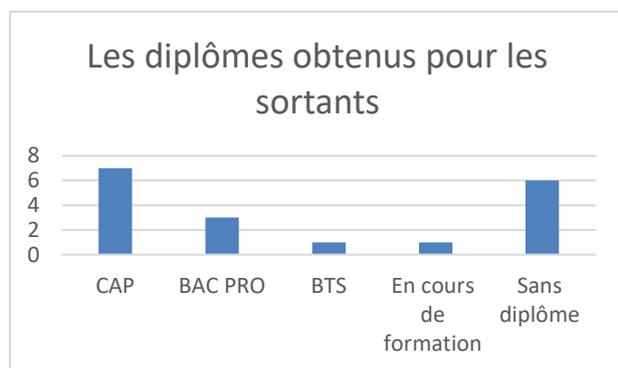


La majorité des sorties sont stabilisées sur le plan de l'emploi (et donc de la sécurité financière) pour cette année 2022.

Pour les deux jeunes sans emploi : un jeune était en attente de l'activation de la garantie jeune

activée un mois après la sortie, une deuxième faisant suite à une exclusion définitive du service (manquement graves au règlement intérieur), de fait la sortie n'a pas été préparée.

✓ Les formations à la sortie



Pour les sortants 2022, une large majorité a obtenu un diplôme sécurisant la sortie sur le plan de l'insertion professionnelle.

6. Le bilan des actions menées

6.1 Un important renouvellement de nos effectifs jeunes

En 2022, le service a accueilli 20 nouveaux jeunes. Chaque nouvelle arrivée se traduit par :

- ✓ Une préparation au départ du jeune sortant,
- ✓ Une gestion logistique du logement (entretien, travaux si nécessaire...),
- ✓ Une préparation d'accueil
- ✓ Une pré-admission puis une admission.

Ce chiffre vient mettre en lumière une activité très importante de cette année qui a mobilisé très fortement l'équipe.

6.2 Le développement du service

Sur l'année 2022, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'une éducatrice spécialisée à temps plein. Suite à cette création de poste (transformation et extension d'un poste d'apprentie), chaque éducateur a désormais 13 références en place et lieu de 20. L'accompagnement budgétaire est désormais porté par l'éducateur référent. Cette organisation permet d'accompagner chaque jeune dans sa globalité et permet de proposer d'autres modalités d'accompagnement.

6.3 Le déménagement du Manoir à VERN sur SEICHE

Nous apprenions fin de l'année 2021 la nécessité de devoir restituer le manoir que nous occupions depuis 2020, et que nous avons rénové, et qui hébergeait 6 jeunes hommes (avec deux places de replis). L'état des lieux de sortie a été réalisé en juillet 2022, respectant le délai qui nous était alloué.

6.4 Un nouveau conventionnement RHJ

Ce déménagement nous a permis de repenser les types d'hébergements proposés et nous avons conventionné avec le RHJ « Prévile » pour un studio autonome dans la résidence Héol. Cette nouvelle offre d'hébergement permet de travailler l'accès à un logement autonome pour les jeunes les plus proches de la sortie et permet de s'expérimenter à un logement seul.

6.5 Un T4 et un T3

Nous avons obtenu un nouveau T4 à St-Jacques de la Lande pour 3 jeunes et pour la première fois un T3 pour deux jeunes. Ce petit collectif (T3) se trouvant proche de nos bureaux permet de développer notre offre d'hébergement et facilite la cohabitation pour les jeunes présentant des difficultés (ex : difficultés liées au sommeil, difficultés dans la relation à l'autre...).

6.6 Des activités collectives reparties

De nombreuses activités collectives ont été proposées cette année (sortie à la mer, au Bowling, au Space Laser, à la fête foraine, des repas conviviaux, une « cérémonie » des diplômes, des matchs de football, un repas de Noël...). Ces activités rassemblent en général entre 3 et 10 jeunes et permet de proposer des temps favorisant l'inter connaissance entre jeunes.

6.7 La participation active des bénévoles

Cette année sept bénévoles ont accompagné 8 jeunes pour de l'aide aux devoirs. Un grand nombre de matières ont été travaillées : Anglais, Maths, Français, Electricité, Physique-Chimie...

7. La place des usagers et leur participation

Des réunions de jeunes ont été organisées afin de parler de la vie du service, de préparer les activités de l'été. Ces temps favorisent la participation des jeunes dans leur accompagnement et permettent un espace de parole. Des activités collectives sont proposées de manière régulière afin de favoriser la pair-aidance .

Un questionnaire a été transmis pour récolter la parole des jeunes. CF : ANNEXE 1

Des temps conviviaux peuvent être organisés dans les colocations, moments permettant à chacun de s'exprimer plus aisément qu'en « grand » collectif et ainsi aborder des sujets peu abordés en entretien administratif (les droits et devoirs d'un citoyen, la place de la femme dans notre société, la laïcité ...).

8. Les points forts de l'année

8.1 Une majorité de sorties dites « positives »

Les sorties ont été dans la majorité positives sur l'année 2022. Les jeunes ayant accédé à un statut administratif permettant l'emploi et l'accès à un logement.

8.2 Un fort taux de réussite aux examens

Cette année 2022 a été marquée par une forte réussite aux examens pour les jeunes accompagnés.e.s. 12 candidats ont été diplômés.e.s sur 13. La diversité des diplômes obtenus est à noter.



- 1 Bac Pro Secretariat
- 1 Bac S
- 1 Bac Pro Electronique
- 1 Bac Pro Métiers Naturels et Faune
- 1 Bac Pro électricité
- 1 CAP Pâtisserie
- 1 CAP Boulangerie
- 1 CAP Logistique
- 1 CAP Serrurerie Métallurgie
- 1 CAP Carrosserie
- 1 CAP Plomberie
- 1 CAP Electricité

9. Les partenariats et réseaux

9.1 La mission MNA

La mission MNA située au CDAS de Kléber est le chef de file de l'accompagnement départemental pour les MNA et les jeunes majeurs sur le département. Nous avons un référent unique sur Ti ar bed. Cette organisation facilite notre lien régulier avec les services de protection de l'enfance. Les intervenants de la Mission sont repérés par tous.

9.2 La CIP du pôle insertion professionnelle de l'Asfad

La CIP travaille la question de l'orientation afin d'accompagner chacun dans son insertion professionnelle. Les jeunes sont orientés.e.s vers la CIP lorsqu'ils ont un besoin d'accompagnement de proximité. Les orientations peuvent être diverses : Chantier d'Insertion, Entreprise adaptée, Projet participatif, orientation vers une formation adaptée, lien avec les entreprises du secteur ...

9.3 Le SAMNA

C'est un service juridique porté par Coallia qui accompagne les jeunes dans ses démarches administratives d'accès aux droits : conseils juridiques. Chaque jeune a un référent SAMNA. Ce service vient en soutien sur les démarches statutaires.

9.4 We Ker

Les jeunes sont accompagnés.e.s en fonction de leur projet et de leur autonomie par la mission locale de leur territoire. Le lien peut être fait entre la CIP et le conseiller Mission Locale.

9.5 Bulles solidaires

Nous réalisons régulièrement des commandes afin de proposer des dépannages sur des produits d'hygiène (gel douche, shampoing, serviettes hygiéniques).

9.6 Les partenaires du logement

Les bailleurs sociaux, la Direction de l'Habitat social, les Amitiés sociales, sont des partenaires logements avec lesquels nous collaborons régulièrement tant pour des attributions de logement pour le service en lui-même que pour l'accès au logement autonome des jeunes.

10. Les réflexions en cours, pistes de travail, d'amélioration en 2023

10.1 Le projet d'établissement

L'écriture du projet d'établissement (2023- 2028) démarrera au 1^{er} trimestre 2023 pour se clôturer fin juin 2023. Ce projet sera l'occasion de travailler notre organisation et nos fonctionnements afin de garantir un accompagnement adapté aux personnes accueillies.

10.2 L'évaluation externe

L'évaluation externe de Ti Ar Bed aura lieu en 2023. Le rapport permettra de dégager des axes de travail.

10.3 Un projet de développement

Un projet d'extension de 6 places semi-autonomies/autonomies a été déposé au Département fin décembre 2022 afin de proposer l'ouverture de 6 places sur notre dispositif.

10.4 Le redéploiement du poste d'IDE

Suite aux difficultés rencontrées sur ce poste, le choix a été fait de le transformer en faveur d'un psychologue clinicien.ne. Cette nouvelle fonction permettrait de venir apporter un regard pluri-professionnel sur les situations individuelles et de proposer un accompagnement psychologique.

10.5 La réhabilitation des appartements et la notion de « savoir-habiter »

La question du savoir-habiter est un axe prioritaire de notre accompagnement.

Le logement est un lieu qui favorise le bien être. Etre bien chez soi est une étape à la reconstruction personnelle. Lors de l'obtention des appartements à la création du service, les meubles et les aménagements ont été pensés de manière collective et aujourd'hui nous constatons que les aménagements ne sont pas adaptés à nos logements et ne permettent pas de se sentir bien chez soi.

Cette étape de réhabilitation des appartements vient en parallèle d'un accompagnement au savoir-habiter. Il s'appuie sur le postulat : il est plus facile de prendre soin et de conserver en bon état un environnement qui est « beau » et dans lequel on se sent bien.

Amélie GASC

Responsable de service Ti ar bed

Nelly BOUIN

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance